



DÉLIBÉRATION N° 08/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

OBJET :

FINANCES

Bons cadeaux pour les agents communaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 février 2024.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
Mme Lucie PINTO par Mme Julie FAITOUT.
M. Halim YALCIN par M. Julien PIEDPREMIER.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.
M. Alexis VALLENT par M. Eric DERSIGNY.

Était absente : Mme Christiane ZELUS.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Laurent THEVENOT, Maire, rappelle à l'assemblée que depuis 2021, la Commune offre des bons cadeaux aux agents de la Commune de Volvic et du Centre Communal d'Action Sociale à valoir dans les commerces volvicois partenaires. Cette opération permet de contribuer à soutenir les activités commerciales.

Sont concernés les agents titulaires et non titulaires, ayant un statut de droit public ou statut de droit privé, en activité, et inscrit au tableau des effectifs au sein de la collectivité et du CCAS au 1^{er} février 2024.

Il est proposé de renouveler cette opération étant précisé que ces bons cadeaux d'une valeur de 30 € (3 x 10 €) seront valables jusqu'au 31 mars 2024 dans les commerces ayant accepté de participer à cette opération.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise en place de cette opération pour l'année 2024.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024 de la collectivité.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 29/2/2024
Publié ou notifié
le : 29/2/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

